



Réunion du 28 janvier 2019

- Président : M. Francis VIDRY

RAPPEL IMPORTANT

Les clubs souhaitant un délégué, lors d'un match de coupe ou de championnat, doivent en faire la demande, obligatoirement par écrit.

Article 51 des Règlements du District : le District se réserve le droit, pour la régularité des rencontres, de désigner un délégué lorsqu'il le jugera utile, etc....

Match à risques, places en jeu, etc..., **après avis de la Commission de Prévention.**

Meilleurs vœux à tous pour cette nouvelle année.

DIMANCHE 10 FEVRIER 2019

- **Match D3 Poule D**, Stade de Caintin 2 La Ricamarie, à **15h**

Ric. Om. 1 contre Se Portugais 1

Délégué à la charge des **2 clubs** : **M. Patrick GADEYNE.**

- **Match D4 Poule F**, à **15h**

Montagny 1 contre St Haon le Vieux 1

Délégué à la charge de **Régny** : **M. Aimé THEVENON.**